

**Conférence donnée à l'Institut international de recherches sur la
paix de Stockholm (SIPRI)
Le 07 juin 2006**

**L'AVENIR DU MULTILATERALISME
PAR JAYANTHA DHANAPALA**

Je commencerais par remercier l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm pour leur aimable invitation afin d'aborder avec vous ce sujet d'importance capitale à une période cruciale pour les relations internationales. Pour son 40^{ème} anniversaire, le SIPRI poursuit sa mission de forum et d'agent catalyseur dans le débat international intelligent et pénétrant concernant la paix et les conflits. Son annuaire m'a beaucoup servi durant ma carrière diplomatique car c'est une mine de données fiables quant à la paix et la sécurité internationales ainsi qu'une observation objective des tendances et thèmes des événements de ces dernières années. Je félicite son Directeur ainsi que son équipe pour la très grande qualité de leur recherche et souhaite à l'Institut de longues années de succès.

L'évolution du multilatéralisme

L'ordre mondial aujourd'hui reste dominé par le système de nation-état imputable à la Paix de Westphalie de 1648, qui mit fin à la Guerre de Trente ans en Europe. Les nouveaux pays du Sud émergeant du processus de décolonisation – tout d'abord l'Amérique Latine au 19^{ème} siècle puis l'Asie et l'Afrique au 20^{ème} – ont accueilli ce système avec enthousiasme, mettant en avant leurs traditions historiques et culturelles afin de revendiquer vivement leurs identités nationales. Malgré les forts courants de mondialisation, aidés par la révolution des systèmes d'information et de communication ayant à présent intégré la population mondiale, les forces nationalistes continuent à défendre le système de nation-état. Alors que certaines nations renoncent à certains aspects de leur souveraineté pour former des groupes régionaux, d'autres cèdent volontiers des zones d'autorité à des organisations internationales, reconnaissant qu'une approche multilatérale comporte des avantages par rapport à d'autres approches.

Au sommet du système multilatéral se trouvent les Nations Unies, qui après 60 ans, sont engagées dans un processus de renouveau et de réforme ayant pour but de renforcer le multilatéralisme. Les discussions sur le multilatéralisme n'ont cependant pas la même portée que les débats sur les Nations Unies ou l'orientation de leur réforme. Elles portent avant tout sur les options dont disposent les nations-état dans la conduite de leurs relations internationales – à savoir si elles veulent avancer seules unilatéralement, agir en groupe ou prendre part multilatéralement à une approche plus universelle.

J'aimerais citer le Ministre des Affaires étrangères suédois, M. Jan Eliasson, qui est aussi actuellement le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies :

« Je crois que nous sommes arrivés à un point important de l'histoire. Dans un monde où l'insécurité et la méfiance sont bien présentes, devons-nous redoubler d'efforts afin de créer un système multilatéral qui pourrait traiter les défis d'aujourd'hui ? Ou devons-nous nous retirer derrière nos frontières, en essayant de bâtir nos défenses contre les menaces des temps modernes, tout en s'apercevant que nous ne pouvons pas les construire assez hautes ? »

En tant que concept, le multilatéralisme continue à évoluer et ne peut être défini précisément. C'est une approche de la gestion des relations internationales cherchant à résoudre des problèmes partagés mondialement par la coordination des différentes politiques étatiques conformément à des principes et normes décidés unanimement. L'adhésion de groupes multilatéraux ou d'organisations peut varier du plus universel, 191 membres, à des régimes conventionnels n'ayant que peu de signataires. Le but est cependant le même : la défense d'un bien public mondial communément désiré par les états participant au processus qui ne saurait être atteint sans une action collective.

Alors que cela reste un pilier substantif du multilatéralisme, son pilier central implique un processus auquel toutes les nations participeraient, pas toujours sur une base égale, à des discussions, débats, compromis et enfin à des accords par consensus ou vote d'un plan d'action. Le processus du multilatéralisme n'est pas suffisant en soi. Il doit intervenir dans un contexte d'ordre international basé sur des règles. Les objectifs suprêmes du multilatéralisme sont garantis par le préambule de la Charte des Nations Unies. Ils comprennent le sauvetage de l'humanité du « fléau de la guerre », la protection et la défense des droits de l'homme et de la dignité humaine, la préservation de la loi et la défense du développement économique et du progrès social. Ce processus, tel que décrit dans la Charte, implique la tolérance, une cohabitation pacifique, l'unité et le non-usage de la force « dans un intérêt commun ».

Même si le mot « multilatéralisme » n'est jamais vraiment utilisé dans la Charte, le concept en forme clairement le cadre. Le dossier d'évaluation pour 2005 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, par exemple, énonce sans équivoque « Nous réaffirmons l'importance vitale d'un système multilatéral effectif, en accord avec la loi internationale, afin de mieux affronter les défis et menaces à multiples facettes auquel notre monde est confronté, et de parvenir à progresser dans les domaines de la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme... ». Cette ratification du multilatéralisme par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des nations du monde fait autorité.

La valeur de base du multilatéralisme

Mais ce ne sont pas seulement les objectifs et la procédure qui supportent le multilatéralisme et ses piliers. Le véritable fondement du multilatéralisme repose sur des valeurs partagées mentionnées dans la Déclaration du millénaire, adoptées par les Nations Unies en 2000 : liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et responsabilité partagée. Ensemble, elles constituent une valeur de base, une base déontologique, de cohésion, d'inspiration et de durabilité. De chacune de ces valeurs fondamentales, les nations qui diffèrent de par leur puissance, leur niveau de développement, leur superficie et leur population peuvent trouver un plan d'action commun. C'est une boussole morale pour la communauté internationale.

Individuellement, les valeurs exposées dans la Déclaration du millénaire représentent de puissantes influences qui ont inspiré et motivé l'Humanité à travers les millénaires. Elles ont été et continuent à être des accélérateurs du progrès humain. Collectivement, elles représentent les points de repère du multilatéralisme par rapport auxquels nous devons évaluer nos performances en tant que nation propre et en tant que communauté internationale en menant l'humanité vers un monde meilleur et plus sûr. Considérons à présent le poids de ces valeurs fondamentales sur l'inspiration des actions humaines à l'époque moderne :

- ❖ **La Liberté** – a débarrassé le monde de l'esclavage, du colonialisme et de l'apartheid ; *c'est une valeur multilatérale partagée qui protège les hommes, les femmes et les enfants de la peur, de l'exploitation et des abus, de l'injustice et de la privation, du manque et de la faim.*

- ❖ **L'Egalité** – a mené les sociétés à abolir la discrimination faite sur des critères de couleur, de credo, de richesse, d'ethnicité, d'origine aristocratique ou de sexe ; *c'est une valeur multilatérale partagée qui rend les individus plus forts en société, tout comme les nations au sein de la communauté internationale, qu'ils soient petit ou grand, riche ou pauvre, puissant ou docile.*
- ❖ **La Solidarité** – est un sentiment d'identité commune en tant que famille humaine ayant des devoirs et responsabilités réciproques, qui a mené à des contrats sociaux et à la sécurité sociale dans chaque pays, à l'aide et à l'assistance des pays riches et développés envers ceux touchés par la maladie, les catastrophes et la pauvreté endémique ; *c'est une valeur multilatérale partagée qui doit assurer l'élimination des injustices, des asymétries dans le développement international et de la pauvreté absolue.*
- ❖ **La Tolérance** – est le ciment qui nous a liés ensemble en tant qu'êtres humains, dans un respect mutuel malgré nos étonnantes diversités à la fois au sein de nos pays mais aussi dans la communauté internationale ; *c'est une valeur multilatérale partagée qui préviendra tout conflit religieux ou ethnique au sein des pays et qui empêchera un « clash des civilisations » à l'échelle internationale, assurant à la place une « alliance entre civilisations » et la célébration de la diversité humaine comme un don.*
- ❖ **Le Respect de la Nature** – représente ce qui a préservé les ressources naturelles disponibles et potentielles de notre planète Terre ainsi que notre système écologique comme patrimoine commun afin de servir les besoins réels de l'humanité, et non les désirs avides ; *c'est une valeur multilatérale partagée qui nous guidera vers le développement durable, en gérant notre consommation de ressources équitablement et sagement, afin de transmettre le monde dans lequel nous vivons en confiance aux générations futures dans un état au moins aussi sain que celui dans lequel nous l'avons reçu des précédentes générations ; Enfin,*
- ❖ **La responsabilité partagée** – est une prise de conscience commune que nous faisons partie d'une même famille humaine dans un monde plus intégré que jamais dans le processus de mondialisation. C'est aussi le fait de savoir que la gestion des biens publics doit être réalisée de façon optimale par des efforts participatifs et centrés sur les individus, par une autorité démocratique au niveau national, ainsi que par le multilatéralisme et les organisations internationales, les Nations Unies au centre, en une réponse collective aux défis mondiaux pour une paix internationale et la sécurité ; *c'est une valeur multilatérale partagée qui empêchera l'humanité de tomber dans l'anarchie et l'autodestruction causée par l'égoïsme et la débauche, et l'assurance d'atteindre un ordre international fondé sur les lois, calqué sur la législation internationale, les droits de l'homme, l'équité et la justice.*

Après la publication du Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement de décembre 2004, ainsi que du rapport personnel du Secrétaire Général « Dans une Liberté plus grande », le dossier d'évaluation pour 2005 de l'Assemblée Générale des Nations Unies en ajouta considérablement aux valeurs fondamentales citées dans la Déclaration du millénaire en affirmant « Nous reconnaissons que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont les piliers du système des Nations Unies et les fondements de la sécurité collective et du bien-être. Nous reconnaissons que le développement, la paix et la sécurité ainsi que les droits de l'homme sont liés et se renforcent mutuellement ».

Les alternatives au multilatéralisme

Aucun gouvernement, aussi puissant et riche qu'il soit, ne peut parvenir à la transcription pratique de ces valeurs tout seul. C'est un parfait exemple d'effort multilatéral qui doit être entrepris dans un esprit de coopération et de compromis. Un des défauts majeurs du multilatéralisme est que malgré les évidents bienfaits que les nations puissent en tirer, il n'y en a que peu de témoignages. Il n'y a pas non-plus d'attrait émotif autour du multilatéralisme qui pourrait mobiliser l'opinion publique internationale.

Cela contraste avec l'attrait émotionnel que provoque le nationalisme, et ses formes avilissantes de chauvinisme, qui est utilisé comme déclencheur d'unilatéralisme. Les défenseurs du multilatéralisme sont souvent critiqués pour leur comportement peu patriotique dans un insidieux ébranlement de politiques en relation avec la communauté internationale. Enveloppés dans le drapeau de leur nation, les supporters de l'unilatéralisme sont capables de faire d'importantes percées dans l'opinion publique. La xénophobie est souvent le refuge des critiques du multilatéralisme, ce qui complique les choses. Une autre alternative au multilatéralisme serait l'isolationnisme, où une nation se détache de la communauté internationale. Ce cas est pratiquement impossible dans le monde d'aujourd'hui.

Pour lutter contre ces pressions favorisant des politiques unilatérales ou isolationnistes, il est vital qu'une analyse coûts-bénéfices du multilatéralisme soit réalisée pour chaque politique gouvernementale. Cela pourrait être lié à la signature d'un traité multilatéral comme le protocole de Kyoto ou le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), ou il pourrait s'agir de rejoindre une organisation internationale, comme lorsque la Suisse a dû organiser deux référendums avant de décider de rejoindre l'ONU. Une analyse ne permet pas toujours de mettre en avant les avantages du multilatéralisme, mais cela permet de attirer l'attention sur les choix pratiques dénués d'émotions.

Les partisans du multilatéralisme commettent souvent l'erreur de formuler ce choix en termes manichéistes, avec les « bons » personnifiés par les multilatéralistes et les « méchants » par les unilatéralistes. Cette mise en avant excessive du multilatéralisme peut lui faire plus de mal que de bien. Les politiques et actions uni- et plurilatéralistes peuvent faire avancer les intentions du multilatéralisme. Nous devrions donc chercher le potentiel de ces différentes lignes de conduite comme étant complémentaires et non antithétiques. Par exemple, le travail d'organisations régionales, cité au Chapitre VIII de la Charte de l'ONU, permet à l'Union Africaine (UA) de s'engager dans des opérations de maintien de paix pour mettre en place les résolutions de l'ONU. L'action des Forces de Coalition en Irak et en Afghanistan tire aussi leur légitimité des résolutions de l'ONU.

A ce point de mon raisonnement, il est important de faire la distinction entre multilatéralisme et plurilatéralisme. L'appartenance à des groupes régionaux ou à des groupes de nations ayant une vision identique et aux « coalitions volontaires » est plurilatérale car elle a un caractère moins universel. Il peut y en avoir qui ont une vision plus optimiste du plurilatéralisme que du multilatéralisme, car quand un pays fait partie d'une coalition, on lui demande moins de compromis ou de changement dans sa politique. Les groupements multilatéraux impliquent des membres plus divers et l'harmonisation de leurs intérêts prend plus de temps. Il est donc tentant d'éviter le dur exercice de diplomatie en jeu dans la réconciliation des différences et d'opter pour un travail avec les pays partageant le même point de vue. Pour parvenir à des normes et une action mondiales, cependant, le multilatéralisme est essentiel. De plus, pour que le plurilatéralisme soit vraiment efficace et durable, il doit se plier à ces normes et principes.

Rendre le multilatéralisme effectif

Le multilatéralisme est une idéologie qui serait sans effet si ses avantages en application pratique n'étaient démontrables. C'est peut-être pourquoi le terme « multilatéralisme effectif » s'est répandu. Pour que le multilatéralisme soit effectif, il doit y avoir certaines conditions préalables telles que la volonté politique combinée de nations à agir ensemble, que des institutions mettent en œuvre des actions et ressources. On doit aussi pourvoir voir que les bénéfices d'une action multilatérale sont équitables de par les avantages qu'elle apporte à la communauté internationale, et là nous pourrions avoir un « multilatéralisme équilibré ». La disponibilité des ressources doit être prévisible et ne peut dépendre de décisions subjectives de la part des participants au processus selon le progrès atteint.

Le multilatéralisme en tant qu'approche de gestion des relations internationales peut être employé pour une large variété de cas. Une coopération multilatérale sur des questions touchant directement les citoyens de ce monde ne peut qu'aboutir en une amélioration des niveaux de vie. Des questions politiques, les droits de l'homme, des questions économiques et sociales ainsi que d'autres cas ont été examinés à un niveau multilatéral dans le cadre des Nations Unies et en dehors.

Le processus multilatéral ne se réduit pas qu'aux Nations-état. Nous avons pu noter la participation grandissante d'ONG et de groupes de société civile. L'énergie, les idées et les ressources de ces groupes ont ainsi pu être exploitées au lieu de n'être canalisées que vers leur gouvernement. Leur participation rend le processus plus transparent et contraint les gouvernements à agir avec responsabilité. C'est essentiel pour obtenir le soutien de l'opinion publique et la légitimité des politiques aux yeux du public. La Conférence Mondiale sur les femmes tenue à Pékin, la Conférence sur l'environnement à Rio et la Conférence sur les programmes de l'Habitat à Istanbul sont des exemples de processus multilatéral bénéficiant de la participation active de la société civile qui a contribué à la mise en œuvre des décisions prises lors de ces rassemblements. La mondialisation a mené à une plus grande prise de conscience parmi les peuples du monde. Les institutions politiques existantes au sein des Nations-états ne sont pas toujours les meilleurs véhicules de communication pour exprimer la voix de l'opinion publique. Cette « nouvelle super puissance » comme a été appelée la société civile internationale, a besoin d'un système multilatéral pour exprimer clairement ses besoins, et le multilatéralisme dans ce contexte aide à démocratiser les prises de décisions internationales.

L'avenir du multilatéralisme

Ayant examiné les différents avantages du multilatéralisme et ses nuances, laissez moi vous parler de son avenir. En effet, le multilatéralisme fait face à différents futurs. Si l'unilatéralisme doit l'emporter sans obstacle, nous pourrions avoir un système mondial anarchique de chacun pour soi, le puissant dominant le faible. Le mal irréparable fait au système mondial et aux réactions du plus faible face à cette situation nous mènerait à l'effondrement des lois et du système de coopération mondiale duquel le monde dépendra.

Il y a aussi le scénario d'une anarchie partielle où les nations choisissent de coopérer de manière sélective tout en protégeant leurs propres intérêts sécuritaires. Il serait alors possible d'envisager un avenir où les Etats garderaient des normes de sécurité concernant les transports par avion ou par bateau, des règles régissant les communications internationales et d'autres normes appliquées à la vie économique et sociale des citoyens. Les nations ne coopèreraient cependant pas pour empêcher le réchauffement de la planète, les conflits, le terrorisme ou d'autres problèmes mondiaux. C'est aussi un avenir présentant de nombreux dangers.

Il n'y a donc pas d'autre scénario viable qu'un multilatéralisme généralisé avec un complément plurilatéraliste. Cela impliquerait la coopération la plus totale sur tous les fronts, y compris sur les zones de sécurité sensibles, avec des régimes plus conventionnels. Je vois l'avenir du multilatéralisme prendre inexorablement cette direction par la force des choses. A la suite du 11 septembre, la vulnérabilité du plus fort face à l'emploi asymétrique de la force a été démontrée. C'est une erreur de croire que seul le faible a besoin du multilatéralisme. Pour les Etats-Unis aussi, les Nations Unies sont un instrument indispensable par lequel des actions peuvent être entreprises afin de renforcer les normes internationales via une autorité multilatérale.

Une coopération active de tous les états est à présent nécessaire pour s'assurer que de tels événements terroriste ne se reproduisent pas. C'est pourquoi la mise en oeuvre de la Résolution 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU afin d'empêcher l'usage d'armes de destruction massive par les terroristes – ainsi que toutes les autres conventions de l'ONU contre le terrorisme – doit être universelle. Cette chaîne de coopération internationale sera aussi forte que son maillon faible. En conséquence, une capacité de construction là où c'est nécessaire et un dialogue de proximité entre tous les partenaires sont indispensables au processus multilatéral.

L'avenir du multilatéralisme dépend de l'ordre mondial à n'importe quel moment. Pendant la guerre froide, bien qu'une coopération internationale avait été mise en place, les conditions n'étaient absolument pas favorables. Avec la fin de la guerre froide, il y eut une possibilité de nouvelle ère pour le multilatéralisme, mais l'invasion du Koweït perturba l'ordre mondial émergent. De même après la guerre du Golf, pendant laquelle nous avons été témoin du déploiement d'une force collective pour punir un membre fautif de la communauté internationale, il y avait comme une promesse de « nouvel ordre mondial ». Mais une fois de plus l'espoir fut contrarié par l'émergence d'un nationalisme ethnique offensif, particulièrement dans les Balkans, lors de conflits en Afrique avec le spectre du génocide rwandais et les tensions au Moyen-Orient et d'autres régions. Le très attendu « dividende de la paix » ne s'est jamais matérialisé non-plus dans les années post- Guerre froide.

Aujourd'hui – après l'Assemblée et la Déclaration du millénaire autour de laquelle les dirigeants du monde se sont unis ; Après le 11 septembre qui une fois de plus nous a unis contre le terrorisme ; et après le dossier d'évaluation de la 60^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies et l'engagement à la réforme des Nations Unies afin de renforcer le multilatéralisme – nous sommes en meilleure position concernant les perspectives d'avenir.

Le multilatéralisme, le contrôle des armements, le désarmement

Pour un discours à l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm (SIPRI), je ne peux que parler du contrôle des armements et du désarmement. Le système multilatéral de désarmement et de limitation des armements est aujourd'hui regardé comme moribond. Une approche responsable pour ceux d'entre nous qui sont encore engagés envers le désarmement de par la Loi internationale, ne consiste pas seulement à s'engager à se tordre les mains. Nous devons faire quelque chose pour inspirer une nouvelle vie à notre système.

Le désarmement, et particulièrement l'élimination des armes de destruction massive, est arrivé à un carrefour critique. Il y a dix ans de cela, la fin de la Guerre froide nous menait à l'illusion de sécurité car la perspective d'une guerre nucléaire mondiale s'amenuisait. La tentative de désarmement a apporté des résultats positifs dans le passé.

Les réductions concrètes des armes nucléaires par la destruction de missiles ont suivi l'INF et le START 1. Les réductions (mais pas la destruction) des armes stratégiques déployées ont suivi après le traité de Moscou de mai 2002, bien que la plupart des experts ne le considèrent pas comme un traité de désarmement. En conséquence, moins d'armes nucléaires sont déployées aujourd'hui qu'au plus fort de la Guerre froide. C'est le résultat de négociations bilatérales entre deux grands Etats nucléaires.

Sur le terrain multilatéral, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été signé en 1996, percée spectaculaire des supporteurs du désarmement qui l'ont longtemps considéré comme un test décisif de la volonté politique de désarmement. Il n'est toujours pas appliqué car des pays ayant un rôle clé ne l'ont toujours pas ratifié. La Convention sur les armes biologiques entrée en vigueur en 1975, bien qu'elle manquait de dispositions de contrôle, a établi une norme légale interdisant ces armes. De même, la Convention sur les armes chimiques, entrée en vigueur en 1997, a aussi interdit cette catégorie d'armes, et s'impose par un système de vérification d'appui mis en œuvre par un secrétariat. D'autres traités et conventions ont été conclus sur les armes conventionnelles, les mines terrestres, les zones exemptes d'armes nucléaires et dans d'autres domaines.

Ces succès apparents sont à présent sur la sellette en partie à cause de violations clandestines ainsi que d'un cynisme grandissant sur la valeur de ces traités sans vérification véritable et mécanisme d'application. Pour ce qui est du domaine des armes nucléaires, les traités existants risquent d'être annulés car les armes nucléaires se voient inexplicablement attribuer de nouvelles raisons d'exister et leur possession indéterminée ainsi que leur prolifération clandestine représentent un danger d'une nouvelle urgence. Non seulement leur seuil d'utilisation a été réduit dangereusement mais des allégations concernant la possession même éventuelle d'armes de destruction massive ont été et continuent d'être à un niveau de casus belli sans permettre au système multilatéral de se frayer un chemin.

De récents événements nous donnent de l'espoir, surtout parce que deux d'entre eux sont des initiatives de la seule super-puissance mondiale. Premièrement, la délégation américaine présente à la Conférence sur le désarmement qui s'est déroulée à Genève récemment a présenté un projet de Traité sur l'interdiction de la production des matières fissiles (FMCT), un travail longuement attendu qui permettra, on l'espère, de stimuler ce groupe afin qu'il accomplisse les tâches pour lesquels on lui a donné pouvoir, la négociation de traités de désarmement multilatéraux. Les critiques du projet sur son manque de dispositions de contrôle ou sur son ignorance des réserves existantes devraient être abordées dès le processus de négociation commencé.

Le deuxième point réside dans l'annonce faite par les Etats-Unis d'accepter d'engager des pourparlers avec l'Iran concernant les propositions de développement d'énergie nucléaire de celui-ci, ainsi que le train de proposition faites par un groupe de pays à présenter à l'Iran. C'est un très bon exemple, tout comme les négociations des six nations sur la question du nucléaire en Corée du Nord, d'initiatives plurilatérales dans un contexte d'objectifs multilatéraux comme exposé par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Enfin, il y a eu la présentation à New York le 1^{er} juin du rapport suédois de la Commission sponsorisée par le Gouvernement sur les armes de destruction massive par son président, le très respecté Dr Hans Blix. La Commission indépendante de personnalités internationales, à laquelle j'ai l'honneur de prendre part, cherche à relancer le désarmement multilatéral après l'échec de la Conférence d'examen du Traité sur la prolifération des armes nucléaires en 2005 et l'absence d'une quelconque mention des problèmes de désarmement dans le dossier d'évaluation pour 2005 de la dernière Assemblée Générale des Nations Unies. En soulignant ses 60 recommandations, elle rappelle que « le désarmement et la non prolifération sont plus approfondis via un ordre international basé sur la coopération, mieux

appliqués et renforcés via des institutions multilatérales, avec le Conseil de sécurité des Nations Unies en tant qu'autorité suprême ».

Quelques conditions préalables pour un avenir multilatéraliste

Pour que le multilatéralisme fonctionne au sein d'un ordre international basé sur les lois, le système mondial doit s'accommoder de puissances émergentes comme la Chine et l'Inde non pas seulement en tant que partenaires économiques principaux mais aussi en tant que partenaires politiques. Cela implique des changements dans les institutions internationales financières, économiques et politiques. La Chine fait déjà partie de l'OMT, ce qui a mené à de grands profits que ce soit pour le commerce mondial comme pour l'économie chinoise. La prochaine admission de la Russie dans l'OMT est aussi nécessaire. Le G8 doit être étendu au moins jusqu'à la participation de la Chine et de l'Inde. Ce sera plus compliqué pour que le Conseil de Sécurité s'étende jusqu'à d'autres puissances émergentes, mais c'est un défi que nous ne pouvons pas mettre en suspens indéfiniment. Le multilatéralisme gagnera en crédibilité et en efficacité si les structures multilatérales reflètent plus fidèlement les réalités de la puissance mondiale.

L'avenir du multilatéralisme dépend aussi de son acceptation non équivoque en tant qu'idéal normatif, que pratique souhaitable et réalité politique. Les Nations Unies sont l'incarnation du multilatéralisme en tant qu'idéal normatif, son principe organisationnel fondamental étant « égalité souveraine de tous ses membres » (Article 2 : 1 de la Charte), contrastant avec le cadre organisationnel des institutions financières internationales ayant pour modèle Bretton Woods. Le principe d'équilibre parmi les principaux organes des Nations Unies doit aussi être préservé, car ce Conseil de Sécurité et l'Assemblée Générale doivent travailler en harmonie, tandis que les personnes contribuant majoritairement au budget des Nations Unies doivent travailler étroitement avec le G-77 en évitant toute confrontation, surtout dans le processus de réforme. La résolution de problèmes mondiaux ne peut avoir lieu sans le multilatéralisme en tant que pratique souhaitable. C'est une des leçons tirées du passé, et c'est l'unique voie fiable pour le futur.

Le multilatéralisme est, enfin, une réalité politique car aucune puissance ni groupe ne peut exercer un pouvoir sans limite ou parvenir à ses fins sans une coopération internationale. La combinaison de ces trois aspects du multilatéralisme dans un contexte harmonieux permet aux pays puissants et riches de voir la sagesse du travail avec les pays faibles et pauvres, et pour les pays faibles et pauvres d'accepter la réalité de travailler avec les pays puissants et riches pour arriver à un résultat.

Le concept de souveraineté nationale a changé de façon drastique aujourd'hui et pas juste à cause de l'acceptation du principe de « Responsabilité de protéger » dans le dossier d'évaluation de la 60^{ème} session de l'AG des Nations Unies, dans un contexte de protection des peuples des génocides, des crimes de guerre, des nettoyages ethniques, et des crimes contre l'humanité. La technologie, la déréglementation, les crises humanitaires, le terrorisme, les risques pour la santé et les menaces environnementales ont tous eu pour effet de renforcer le besoin d'approches multilatérales et de coopération internationale. La mondialisation est une réalité économique, sociale et politique. Ses structures empêchent aussi la marginalisation des groupes de population et l'instabilité contagieuse à une époque de changement rapide dans un monde interdépendant.

Laissez moi finir par une citation représentant bien la sagesse ancienne de mon continent, l'Asie. Confucius dit il y a longtemps :

Trois voies mènent au savoir : la réflexion - la voie la plus noble, l'imitation - la voie la plus facile, l'expérience - la voie la plus amère .

Nous avons eu la chance d'avoir appris la sagesse du multilatéralisme par ces trois méthodes. Utiliserons-nous cette sagesse dans la conduite de nos relations internationales à l'avenir ?

(Jayantha Dhanapala a été Sous-Secrétaire Général des Nations Unies et Ambassadeur du Sri Lanka. Il est à présent Conseiller Principal du Président du Sri Lanka et membre du Conseil de Direction de l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm (SIPRI))